

## REXFFA recensement des règles de gestion

### **Le PILOTE**

se connecte via un lien, fourni avec la fiche du club, le lien permet l'identification automatique du club.

ce lien peut être utilisé via un raccourci placé sur le bureau club ou personnel ou sur la page d'accueil de toute autre application utilisée par le club,

saisit le REX,

consulte les REX publiés au niveau du club dans les mêmes conditions,

consulte les REX publiés nationalement dans les mêmes conditions.

La présentation des REX est la même en consultation club et en consultation nationale.

Le REX saisi par un pilote n'est plus accessible et donc non modifiable par lui après transmission à l'équipe SGS du club.

### **Toute PERSONNE (pilote ou non) :**

se connecte par l'intermédiaire du site FFA,

consulte les REX nationaux sans avoir à préciser un club et n'a droit qu'à cette possibilité.

Une commande dans la page de consultation de REXFFA permet de consulter les REX saisis avant le démarrage de REXFFA.

### **le PRESIDENT du club :**

se connecte, s'identifie et saisit son mot de passe

**gère la liste des gestionnaires de son club** (en premier lieu le correspondant sécurité-prévention (création, modification, suppression),

peut modifier son mot de passe.

On peut donc avoir plusieurs gestionnaires dans un club.

Lors du changement de président il assure le transfert au nouveau et reste en fonction tant que le nouveau n'a pas acquitté le transfert.

Il ne peut donc y avoir à un instant donné qu'un seul président en fonction pour le club actif dans REXFFA.

### **Le correspondant sécurité-prévention (CSP) (et les autres gestionnaires éventuels) :**

se connecte, s'identifie et saisit son mot de passe

peut modifier son mot de passe,

**administre les REX**, peut gérer l'anonymat,

rédige la synthèse de l'instruction, clôture les REX , décide de la publication locale et ou nationale ( version dupliquée) du REX et de la synthèse de l'instruction.

### **L'équipe REX-FFA**

se connecte via le site FFA (espace dirigeant) qui assure l'identification,

vérifie **l'anonymat du REX**, publie nationalement le REX,

Communique au club lors de son démarrage la fiche qui contient les liens pilote, administrateur, l'identifiant et le mot de passe du président.

### **Le correspondant régional (CR) :**

se connecte via le site FFA (espace dirigeant) qui assure l'identification  
peut consulter les REX « nationaux » après publication par l'équipe REXFFA,

ne consulte pas les REX non publiés nationalement par le club, sauf accord du club  
(la règle de gestion reste à préciser)

Ne fait pas de MAJ du dossier.

### **L'application :**

permet d'informer par messagerie les gestionnaires locaux de la saisie d'un REX, l'équipe « anonymat » d'un REX à publier, les Correspondants Régionaux de la publication d'un REX saisi au titre d'un club de leur région,

ne comporte pas au démarrage les statistiques, rajoutées lorsque la base sera d'un volume suffisant,

gère la présence sur le PC de plusieurs occurrences de REXFFA en garantissant qu'elle correspondront toutes au même profil (pas de cohabitation d'occurrences aux profils différents).

Une extraction vers EXCELL assure l'intérim pour les statistiques

Le chargement des documents par le CSP est limité à 10 documents par club de 3 mégas de taille maximum chacun. Au delà le club met un lien vers les autres documents qu'il stocke sur un serveur hors REXFFA (type drop-box).

## L'AIDE EN LIGNE

Est gérée par l'équipe FFA, développée sur le site FFA, structure similaire à la foire au questions du site FFA, consultée par le club depuis REXFFA,

une aide pour : pilote, CSP, président, correspondant régional,

une adresse dédiée ([contactrex@ff-aero.fr](mailto:contactrex@ff-aero.fr)) permet aux clubs de contacter l'équipe.

## PRINCIPES

Un REX ne peut être mis en consultation nationale ou mis en consultation dans le club que si le gestionnaire du club l'a préalablement clôturé.

Le principe est la non modification ultérieure d'un dossier clôt (mais il reste possible de publier un dossier clôt et d'y charger des pièces jointes).

Si le besoin de modification apparaît on procède par l'ouverture d'un nouveau dossier faisant référence au précédent.

Pour ne pas perdre l'historique des REX saisis avant la mise en service de REXFFA un lien vers le site FFA permettra leur consultation via l'application actuellement en service sur le site FFA.

Pour éviter tout quiproquo le travail d'anonymat et la consultation nationale se font sur une copie du REX d'origine, l'original étant donc inchangé pour le club.

La consultation nationale se fait sans affichage du club qui est à l'origine du REX

L'identification du club est automatique et n'est pas à la charge du pilote qui se connecte.

## PERIODE D'ESSAI

Lors du démarrage le club reçoit de son correspondant régional les liens, identification et mot de passe du président.

A la fin de la période d'essai le club supprime les dossiers créés pendant la période d'essai s'il le souhaite.

## ANNEXES

**1 - Les pilotes inscrits dans plusieurs clubs auront autant de raccourcis ou favoris que de clubs et le bon choix pour affecter le REX au club qu'il concerne relèvera de leur responsabilité**